

A Vico en 1775

L'histoire insulaire ne comporte que de très rares mentions de séismes. Le premier fait marquant est recensé officiellement en 1775. Dans les pages de la Gazette de France, il est alors question d'une secousse survenue le 22 octobre.

La région des Deux Sorru semble avoir été ébranlée plus que d'autres par les caprices de la Terre qui ont « renversé une maison à Vico et une autre au village de Quilliani, distant d'une lieue de cette bourgade », rapporte-t-on alors.

L'île fait ainsi son apparition dans la base SisFrance.

Quelques décennies après Nice et son arrière-pays. Et pour cause.

Les tremblements de terre font partie du décor azuréen, comme celui de l'Italie toute proche. Dès juillet 1564, un séisme ravage la vallée de La Vésubie et fait 300 victimes.

En février 1887, la ville de la Riviera subit le contre-coup d'un tremblement de terre survenu du côté de San Remo. Une trentaine de maisons sont alors évacuées.

Ces événements et bien d'autres lui valent aujourd'hui un classement en zone de sismicité 4, aléa moyen. De l'avis des scientifiques, Nice n'est pas à l'abri non plus des tsunamis, comme la Corse d'ailleurs où « le risque indirect associé à un séisme qu'est le tsunami n'est pas à écarter.

Notamment sur une partie de la côte ouest de la Corse. Ce risque est aggravé du fait de la présence d'une zone de mouvements de terrains sous-marins potentiels », note la Dreal.

Les simulations réalisées font état de vagues avec une amplitude de crête au rivage de 3 à 4 m.

Il y a quelques jours, le 2 mai, une alerte tsunami est postée sur Tweeter. « Un séisme sous-marin de magnitude 6 s'est produit ce samedi en Grèce.

Selon la procédure habituelle une alerte tsunami jaune a été déclenchée pour la Méditerranée et la Corse. Le risque est jugé négligeable. »

V.E.



Au XVIII^e siècle, un séisme aurait « renversé » une maison au moins sur la commune.

ALAIN PISTORES